

CONSTRUIRE UNE PLACE POUR L'ENFANT VICTIME AU SEIN DES CPVS

(Centres de Prise en charge
des Violences Sexuelles)

Annick Faniel

2025



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

D/2025/15693/02

Cette étude a été réalisée par Annick Faniel, sociologue et membre du CERE asbl : www.cere-asbl.be

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux différentes personnes interviewées qui ont accepté de nous recevoir et de nous consacrer une partie de leur temps. Nous les remercions pour le partage de leur expérience, leurs réflexions et leurs apports :

Stéphanie Thévenin
Coordinatrice CPVS Luxembourg

Céline Focroulle
Infirmière en chef en charge de la coordination du CPVS de Namur

Mélody Peusens
Adjointe à la coordinatrice du CPVS de Liège
Infirmière / CPVS / SIAMU

Sophie Desbenoit
Coordinatrice du CPVS de Charleroi

Charlyne Liétard
Infirmière coordinatrice CPVS Bruxelles

Je remercie également mes collègues Christine Acheroy, Caroline Leterme et Caroline Ovaere, qui, cette fois encore, m'ont écoutée, soutenue et conseillée dans la recherche et le développement réflexif. Cet accompagnement m'a été particulièrement précieux.

J'adresse aussi un remerciement tout particulier à mes collègues Christine Acheroy, pour son travail de graphisme et d'illustration, et Caroline Ovaere pour les schémas.

Enfin, toute l'équipe du CERE remercie la Fédération Wallonie-Bruxelles qui soutient notre travail et nous a permis de réaliser cette étude.

Annick Faniel est administratrice déléguée du CERE. Elle en coordonne les projets et en dirige les recherches. Elle est responsable de l'éducation permanente au sein de l'asbl et publie, à ce titre, de nombreuses analyses. Elle anime également des formations et des rencontres avec différents publics sur des questions liées à l'enfance.

Le Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance (CERE) a été fondé en 2006 par des experts de l'Observatoire de l'Enfant de la COCOF. Il est reconnu comme association d'éducation permanente par la Communauté française et collabore à ce titre avec la Direction générale de la Culture et le Service de l'éducation permanente. Centre d'éducation permanente et de recherche dans le domaine de l'enfance, le CERE travaille sur des projets visant à promouvoir la dignité des enfants et l'égalité entre les enfants. À cet effet, il produit et diffuse des analyses et des études, accompagne et conseille des acteurs ou des structures d'accueil en valorisant leurs ressources, développe des actions de sensibilisation et de formation des acteurs visant le développement des compétences et leur participation collective.

Recherche et rédaction : Annick Faniel

Mise en page et illustration de la couverture : Christine Acheroy

Citer la référence :

FANIEL, Annick, 2025. *Construire une place pour l'enfant victime au sein des CPVS*. Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance (CERE asbl). 23 décembre 2025.

© Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance (CERE asbl).
Rue de la Poste 105, 1030 Bruxelles. 2025

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
CHAPITRE I : C'EST QUOI UN CPVS ?.....	13
Contexte historique	13
Contexte juridique.....	16
Cartographie	17
Caractéristiques d'un CPVS	19
Un service psycho-médico-social d'urgence	20
Toute personne est la bienvenue	22
Violences et agressions sexuelles	22
Un centre centré sur la victime	22
Accueil et écoute : éviter la victimisation secondaire	24
Formes d'aide : aspects médical, médico-légal et psychologique.....	25
Les mineur-es de douze ans et moins	29
Une estimation chiffrée des victimes mineures accueillies	30
CHAPITRE II : LA PRISE EN CHARGE DES JEUNES ENFANTS	
VICTIMES	31
Les CPVS : une prise en charge pluridisciplinaire	33
Fonctionnement et collaboration interne des centres.....	33
Un dispositif basé sur le travail en réseau	37
Une collaboration de trois mondes.....	38
Un langage commun	41
Outils : la médiation et les rencontres intersectorielles	43
CPVS – SOS Enfants : quelle collaboration ?	44
Freins liés aux missions : les situations de violences sexuelles	
intrafamiliales	46
La communication pour mieux collaborer.....	48
Mise en place d'un groupe de travail.....	51

L'intérêt supérieur de l'enfant, sa participation et ses besoins51

Quelle place pour les demandes directes de l'enfant ?	52
Les représentations	53
Limites du réseau dans la sphère de l'enfance	56
Les appels téléphoniques	57
Les auditions TAM et le récit de l'enfant.....	58
Difficulté de relais	60

CONCLUSION.....63

Les CPVS : « si pas un lieu magique, une pépite » 63

Introduction

Depuis de nombreuses années, l'équipe du CERE approfondit les questions de maltraitements infligés aux enfants et aux adolescent·es. Les violences sexuelles et l'inceste en font partie. Un des préceptes de notre formation *Voir et recevoir la maltraitance*¹ est la communication. Nous travaillons les situations de maltraitance avec les professionnel·les de l'enfance et y intégrons un travail collectif, théorique et pratique, sur la communication, qui se répartit en différents volets : la communication avec l'enfant, avec les parents ou la famille et enfin au sein du dispositif d'aide aux enfants victimes, entre les différentes compétences professionnelles et les divers services et institutions, favorisant ainsi le travail en réseau.

Actuellement, le repérage et la prise en charge des situations de maltraitements ou de risque de maltraitements envers les enfants en Belgique sont assurés par les équipes pluridisciplinaires des services SOS Enfants², ainsi que le stipule le décret relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance du 12 mai 2004³.

Concernant les violences sexuelles, fin 2023, notre étude sur l'inceste⁴ a été une première occasion de mettre en exergue des constats et questions relatifs au fonctionnement du système d'aide aux enfants victimes. La question de la difficulté du recensement des motifs de maltraitance lors de l'ouverture de dossiers au SAJ⁵ (Service d'Aide à la Jeunesse) ou les obstacles liés à la prise en considération

¹ Pour en savoir plus sur la formation du CERE « Voir et recevoir la maltraitance » : <https://www.cere-asbl.be/formations/voir-et-recevoir-la-maltraitance-dun-enfant/>

² Les équipes SOS Enfants : <https://www.one.be/professionnel/maltraitance/les-equipes-sos-enfants/>

³ Décret relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitance. https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/imports/28753_000.pdf

⁴ FANIEL, ACHEROY, 2023.

⁵ Définition et descriptif du SAJ : <https://inforjeunes.be/saj-spj-qui-fait-quoi/>

de la parole de l'enfant à tous les niveaux d'intervention, en sont des exemples.

Lors de notre processus de réflexion qui a suivi la rédaction de l'étude, mais également lors de nos rencontres professionnelles et de nos recherches, notre regard s'est tourné vers les Centres de Prise en Charge des Violences Sexuelles (CPVS), très souvent cités pour répondre aux agressions sexuelles commises sur les adultes et les enfants. Les premiers ont été créés en 2017. Initialement peu présents, voire absents, du dispositif d'aide aux enfants victimes, les CPVS semblent toutefois répondre à une demande pour les victimes de tous âges. Questionnant les formes d'aide proposées aux mineur-es en-dessous de douze ans, nous souhaitons dès lors mieux comprendre leur fonctionnement et la prise en charge de ces centres, au regard du dispositif d'aide aux enfants victimes de maltraitances et des services SOS Enfants.

Nous avons ainsi rencontré cinq CPVS de différentes provinces de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Bruxelles, Liège, Arlon, Namur, Charleroi. Ils sont situés sur la cartographie ci-après.

Notre étude a dès lors pour vocation, d'une part, de mettre en lumière le fonctionnement et les spécificités des CPVS de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit, dans un premier temps, de comprendre l'accueil et la prise en charge de ces centres. Quelle place ont les CPVS ? Quel rôle ont-ils ? Comment fonctionnent-ils ? Quelles sont leurs spécificités ? Quels sont leurs freins ou leurs leviers en termes d'aide et d'accompagnement, notamment concernant les mineur-es de douze ans et moins ?

D'autre part, cette étude s'inscrit dans le cadre de l'éducation permanente en ce qu'elle vise à nourrir une réflexion critique plus générale sur les questions de la prise en charge, de l'accompagnement et de l'aide aux victimes mineures de violences sexuelles, principalement en-deçà de douze ans. En effet, les adolescent-es qui se présentent dans les CPVS sont davantage

autonomes car souvent capables de cerner la situation, de comprendre les enjeux des différentes prises en charge et possèdent souvent un smartphone, ce qui les rend joignables directement. Les réalités pour les enfants de moins de douze ans sont tout autres.

Cela questionne leurs possibilités de choix, leur accès direct aux CPVS, ceux et celles-ci étant quasiment toujours accompagnés-es d'un-e adulte ou ado référent-e. Plus encore, cette étude nous amène donc à porter une réflexion sur leur position en tant que victime.